

LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE



N° 83 - du 3 octobre 2025



L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Marie Roulx-Laty

Directrice du CH George Sand

Rémi Fauquembergue

Directeur du CH Jacques Cœur

« Des résultats encourageants, et des marges de progrès assumées »

Dans notre interview de la semaine, deux directeurs d'hôpital détaillent les actions entreprises et les mesures envisagées par leur établissement pour faire de l'égalité femmes-hommes une réalité durable, en miroir de la publication des résultats du premier index thématique, dont ils ont satisfait aux exigences.

Les hôpitaux publient, pour la première fois, les résultats de leur index égalité professionnelle. Comment avez-vous procédé ? Quel sens avez-vous donné à cette démarche ?

Marie Roulx-Laty : Le CH George Sand promeut l'égalité professionnelle depuis plusieurs années, mais cet index nous éclaire d'une lumière nouvelle. Conformément aux orientations méthodologiques fixées, notre direction des ressources humaines a piloté une analyse détaillée de nos pratiques, ce qui nous a permis de mesurer finement les écarts entre l'affichage d'une ambition et la réalité observée, en matière de rémunération et de promotion. Ce travail de fond reposait sur le bilan social existant. La politique sur le sujet étant déjà structurée, il n'y a pas eu de surcharge administrative ni de perturbation dans les processus RH. Nous avons pu cibler nos points faibles, analyser les causes profondes et poursuivre les actions correctives pour améliorer la situation.

Rémi Fauquembergue : Le CH Jacques Cœur n'a pas attendu cette obligation réglementaire pour s'emparer du sujet. Il y a plusieurs mois, nous avons lancé un plan d'action institutionnel

structuré autour de trois grandes priorités : concilier vie professionnelle et vie personnelle, prévenir et traiter toutes les formes de discrimination et accompagner l'égalité femmes-hommes tout au long de la carrière. Cette initiative ne découle donc pas uniquement des travaux réalisés dans le cadre de cet index qui, comme tout indicateur, présente des limites méthodologiques. Les résultats obtenus dépendent du moment de la mesure et peuvent être influencés par des facteurs exogènes. Cette démarche reste néanmoins utile pour identifier les points de vigilance et ajuster les stratégies internes. Elle permet aussi de se comparer dans le temps et de renforcer les actions déjà engagées.

Comment interprétez-vous les résultats de votre établissement ? Quels sont les points forts et les points faibles identifiés ? Quelles sont les actions correctives envisagées ?

Marie Roulx-Laty : Le CH George Sand affiche un score de 86/100. Un excellent résultat qui témoigne d'une dynamique de promotion professionnelle et, en conséquence, de faibles écarts de rémunération dans le cadre de la fonction publique. Les résultats de cet index ne sont pas une fin en soi, mais plutôt le point de départ d'actions. Notre cellule « Stop aux violences à l'hôpital » permet de lutter contre les violences sexistes et de libérer la parole tant des femmes que des hommes. Les situations avérées de violences sexistes sont traitées avec le plus grand sérieux sur le plan disciplinaire. Nous soutenons l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, que ce soit par le télétravail lorsque les missions le permettent ou par la réservation de berceaux de crèche, y compris dans des territoires reculés ; la parentalité ne doit plus freiner la progression des professionnels. Nous surveillerons avec attention les métiers encore marqués par des stéréotypes masculins / féminins pour détecter des points de fragilité et ajuster nos politiques RH en conséquence.

Rémi Fauquembergue : Le centre hospitalier Jacques-Cœur présente un score de 80/100 pour le personnel non médical et de 64/100 lorsque le personnel médical est intégré au calcul (le calcul du personnel médical ne comporte que trois critères sur les cinq du personnel non médical, ndlr). Si la féminisation des fonctions médicales est en cours, elle demeure toutefois incomplète, ce qui limite encore les impacts des mesures de rééquilibrage mises en place. Mixité dans les intitulés de poste, critères objectifs de recrutement, soutien à la parentalité via des partenariats avec des crèches, développement du télétravail... Notre établissement mène plusieurs actions concrètes pour favoriser cette égalité professionnelle, y compris en matière d'accès aux postes médicaux stratégiques, avec une stricte parité respectée pour les primo-nommés. Reflet du vivier important de femmes dans l'hôpital public, notre équipe de direction est majoritairement féminine, mais des points d'amélioration subsistent, notamment dans les dix plus hautes rémunérations médicales, où les hommes sont sur-représentés, exclusivement en raison de leur ancienneté.

**« L'index égalité professionnelle est un outil utile,
mais il doit être complété par une analyse fine des causes et des actions ciblées
pour progresser vers une égalité réelle et durable »**

Dans quelle mesure cet index peut-il favoriser des environnements de travail justes, respectueux et attractifs, où chacun et chacune peut évoluer librement et accéder aux mêmes opportunités ? Quels bénéfices les établissements de santé peuvent-ils en tirer ?

Marie Roulx-Laty : Cet index est précieux pour ajuster notre stratégie en cas de dégradation des indicateurs, mais cette égalité doit vivre au quotidien. Notre comité de direction a enfin atteint

l'équilibre, après un historique 100 % masculin ou presque... Nous comptons désormais neuf cheffes de service et une cheffe de pôle ; les gouvernances doivent être exemplaires ! Les résultats de ce « baromètre » permettent de renforcer la prise de conscience sur des « freins de carrière », comme les violences sexistes et les freins posés à la promotion des femmes, qui se traduisent par des arrêts de travail et des départs, mais aussi par des frustrations. Malgré ses limites méthodologiques, cet index est un levier essentiel pour piloter les politiques RH. Une chose est sûre : la revalorisation salariale des femmes améliore l'attractivité et la fidélisation, surtout auprès des jeunes générations, dont les représentations sociales sont plus exigeantes, ce qui est bien heureux pour la dynamique des droits des femmes.

Rémi Fauquembergue : Cet index est un levier essentiel pour objectiver les écarts, mais aussi pour accompagner les évolutions sociétales. Il permet de créer un environnement de travail plus juste, plus respectueux et plus attractif. Il joue également un rôle stratégique en matière d'attractivité, particulièrement auprès des jeunes générations, sensibles aux enjeux d'égalité. Il permet surtout de détecter des écarts de rémunération injustifiés, comme ceux observés entre des médecins contractuels de sexes opposés. La politique inclusive que nous menons a déjà produit des bénéfices concrets, dont une réduction significative du nombre de postes vacants dans notre établissement ; vingt postes seulement contre soixante-dix il y a deux ans. Soutenue par cet index, elle permet d'adapter les pratiques de travail à tous les profils, en tenant compte des aspirations contemporaines. Elle s'inscrit dans une dynamique de progrès continu, où l'égalité n'est pas seulement mesurée, mais vécue au quotidien.

Les élections de la CME se tiendront en fin d'année. Que dites-vous aux femmes qui hésiteraient à s'engager ?

Marie Roulx-Laty : Je les encourage vivement à « oser », car les hôpitaux ont besoin d'elles, y compris aux fonctions de gouvernance, de direction et de représentation. Leur légitimité doit être reconnue dans tous les domaines, y compris celui de la recherche clinique et de la gouvernance. Elles doivent donc bénéficier de tous les moyens nécessaires pour y parvenir. Pour inverser cette tendance, notre établissement mise sur des dispositifs concrets, comme l'attribution de temps non-clinique, le télétravail, le respect des temps de parentalité, ou encore une écoute réelle et personnelle en cas de difficulté. Le temps non-clinique est à investir pour l'avenir des établissements, ce qui permettra aux professionnels de s'engager sans renoncer à leur activité médicale. Il s'agit, plus largement, d'un défi démocratique : une gouvernance masculine ne peut représenter tous les enjeux d'une communauté hospitalière très majoritairement féminine.

Rémi Fauquembergue : Les fonctions de pilotage ne sont pas genrées : homme ou femme, seule la compétence compte. Dans notre établissement, les recrutements ont toujours été guidés par les qualifications, raison pour laquelle notre équipe de direction est majoritairement féminine, sans être un objectif en soi. Le CH Jacques Cœur s'efforce de maximiser les opportunités pour nos agents et nos soignants, indépendamment du genre, en valorisant les aptitudes de chacun et en favorisant l'accès aux responsabilités pour tous. Au-delà des compétences, les symboles ont aussi leur importance pour faire évoluer les mentalités : 47 % des membres de la CME et les dix dernières nominations à des postes médicaux à responsabilité ont concerné des praticiennes. Cette dynamique donne confiance en leur participation aux prochaines élections. Dans un établissement support de GHT comme le nôtre, la féminisation croissante de nos équipes offre une réelle visibilité régionale à la politique d'égalité professionnelle.

En France, dans la fonction publique hospitalière, les femmes représentent environ 78 % des effectifs, mais elles sont très largement sous-représentées dans les postes de direction et dans les postes médicaux supérieurs. Dans le prolongement de la loi [n° 2023-623 du 19 juillet 2023](#), qui introduit une obligation pour les employeurs publics, dont les hôpitaux, de calculer et de publier un « index égalité professionnelle » entre femmes et hommes, les modalités propres à la fonction publique hospitalière ont été précisées par des décrets, dont ceux du 21 octobre 2024 (décrets [n°2024-948](#) et [n°2024-949](#)). 2025 sera donc la première année « pleine » d'application de cette obligation légale pour tous les établissements qui compte plus de 50 agents.

Les objectifs de cet index sont clairement affichés : identifier, réduire et corriger les écarts en matière de rémunération, de carrière et de conditions de travail. Écart de rémunération femmes-hommes (40 points) ; écart de taux d'augmentations individuelles (20 points) ; écart de taux de promotions (15 points) ; pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité (15 points) ; nombre de femmes et d'hommes parmi les dix plus hautes rémunérations (10 points)... Il comporte cinq grands indicateurs notés sur un total de 100 points. Les hôpitaux qui ne le publient pas ou dont le score se situe en dessous de 75 points auront trois ans pour mettre en place des mesures correctives, sous peine de sanctions administratives et financières, dont le montant pourra atteindre 1 % de la masse salariale annuelle. Autre précision importante : les résultats doivent être transmis aux instances représentatives du personnel et publiés sur le site internet de l'établissement.

Pour dresser un premier état des lieux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

[l'ARS Centre-Val de Loire vient de lancer une enquête](#) auprès des établissements hospitaliers de la région. Les résultats colligés montrent des écarts de rémunération et des scores variant entre 78 et 99. Une photographie provisoire qui traduit une dynamique engagée, mais encore contrastée. Considérée comme un levier de transformation des hôpitaux publics, cette démarche doit favoriser des environnements de travail justes, respectueux et attractifs, où chacun et chacune peut évoluer librement et accéder aux mêmes opportunités.

NB : Cette enquête constitue un « premier jalon ». Elle sera complétée par les réponses attendues des établissements et régulièrement actualisée.

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Marie Roulx-Laty,
directrice du CH George Sand &
Rémi Fauquembergue,
directeur du CH Jacques Cœur

EN DIRECT DES TERRITOIRES

La Maison des adolescents de Dreux
intègre l'enfance et la périnatalité

EN BREF

Vierzon : un centre de santé à l'équilibre
grâce à un modèle innovant
La loi infirmière au cœur de la 11e journée
des IDEL
Le CHU d'Orléans ouvre un centre de
dépistage précoce des pathologies
gestationnelle
Une journée pour les cancers des seniors

EN PRATIQUE

Octobre rose met le paquet sur le dépistage du cancer du sein
L'UAPED du CHRU de Tours a 2 ans
4 vidéos pour faire connaître les IPA

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

77 - 99 points

Fourchette des scores de l'index égalité femme / homme affichés par les hôpitaux de la région.

LA MÉTÉO SANITAIRE

Intoxications accidentelles par des champignons

Mise au point de l'ANSM sur la délivrance et la prise en charge d'implants contraceptifs aux mineures

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Parents et enfants autour de Pâtes au beurre géantes à Blois

Tout savoir sur le SPDA 41

15^e journée régionale des soins palliatifs à Bourges

Téléstaff sur la prévention des chutes

Activité physique adaptée à Vierzon

Les rendez-vous d'Intimagir

ON SE FORME

Une formation pour comprendre les addictions sans substance

LE COIN RH

Claire-Emilie Olivier à la tête du SAS 45

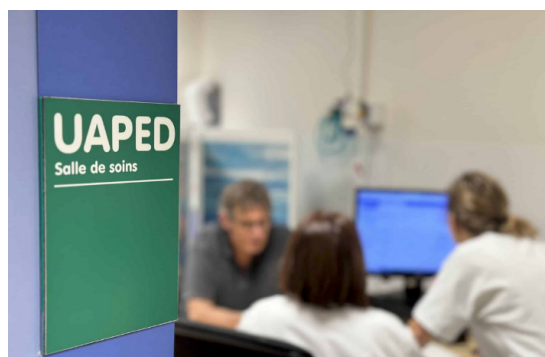
EN DIRECT DES TERRITOIRES

La Maison des adolescents de Dreux intègre l'enfance et la périnatalité



Centre d'accueil et d'écoute pour les jeunes en souffrance, la Maison des adolescents de Dreux s'ouvre à l'enfance et à la périnatalité :
« Il s'agit de fédérer sur un même site les différents dispositifs d'accueil primaire, explique Dr Abderrazak Nasry, chef de service et médecin responsable du pôle pédopsychiatrie à

L'UAPED du CHRU de Tours a 2 ans



Ouverte en septembre 2023, l'Unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger (UAPED) du CHRU de Tours a accueilli l'an passé 261 mineurs âgés d'une semaine à 17 ans. « Sur le premier semestre 2025, nous en avons déjà accueilli 174, soit un

Chartres et Dreux. Les moyens humains existent déjà. Les équipes pourront mieux travailler les complémentarités entre la périnatalité (environ 130 enfants suivis), l'enfance (350 enfants) et la transition vers l'adolescence (500 jeunes suivis). »

La première tranche de travaux permettant d'accueillir les près de 900 enfants suivis est terminée. La seconde s'achèvera fin novembre. Parallèlement, la Maison des enfants et des adolescents repense sa gouvernance qui s'ouvre « à nos partenaires (du conseil départemental, du secteur médico-social) et associe l'Éducation nationale », poursuit Abderrazak Nasry. « Nous voulons donner un nouveau souffle au comité de pilotage pour mieux accompagner le travail de prévention, de repérage précoce, et d'accompagnement vers des dispositifs de prise en charge si nécessaire. » La Maison des enfants et des adolescents de Dreux est la première antenne à se transformer ainsi. Suivront l'antenne de Chartres et les permanences de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou

Octobre rose met le paquet sur le dépistage du cancer du sein



**OCTOBRE
ROSE**

Le cancer du sein reste le cancer le plus fréquent chez les femmes : il représente chaque année plus du tiers des quelque 60 000 nouveaux cas de cancer. Alors que l'incidence augmente de façon modérée depuis 2010, la mortalité continue de baisser grâce aux avancées thérapeutiques et à des diagnostics réalisés de façon plus précoce.

La question du dépistage est donc cruciale : elle est toujours au cœur du dispositif Octobre rose, la campagne annuelle de sensibilisation et d'information sur le cancer du sein, qui vient tout juste de commencer. Malgré la popularité

tiers de plus », explique Dr Annie Urvois-Grange, responsable de cette unité. C'est la preuve de la montée en puissance de ce dispositif initialement pensé par La Voix de l'enfant et déployé à plus grande échelle dans le cadre du 2ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants. L'UAPED offre un environnement sécurisant et adapté aux enfants et propose en un lieu unique les ressources nécessaires à une prise en charge globale : médicale, psychologique, sociale et judiciaire. Il assure également des consultations : 403 en 2024, dont 203 par des soignants de l'Unité, 104 par des psychologues et 71 sous forme de réquisitions des forces de l'ordre. « Nous sommes aussi sollicités pour avis par des professionnels de santé, des parents, des travailleurs sociaux, l'Éducation nationale, etc. », poursuit Annie Urvois-Grange, « Nous en avons émis 110 en 2024 et 90 sur le premier semestre 2025 : en deux ans, nous avons réussi à nous faire connaître de tous les acteurs de la protection de l'enfance. »

L'équipe prend son bâton de pèlerin pour se faire connaître et échanger avec tous ses partenaires : police, gendarmerie, justice, secteurs sanitaire et médico-social... « Nous avons rencontré tous les acteurs de la justice (magistrats et avocats) et nous échangeons régulièrement avec eux », détaille Annie Urvois-Grange. « Avec la police, j'ai assuré deux jours de formation sur la maltraitance, avec un focus sur les traumatismes crâniens non accidentels. Nous allons également à la rencontre du secteur médico-social, des infirmiers scolaires, du réseau ASPED (Accueil et soin pour l'enfance en danger)... »

Par ailleurs, un partenariat de recherche sur la prévention est engagé avec la Chaire Unesco « Maltraitance infantile », soutenue par l'université de Tours et dirigée par Catherine Belzung. « Développer ces liens de recherche devrait nous permettre d'avancer dans le champ de la

d'Octobre rose, la participation au dépistage organisé du cancer du sein est en baisse au niveau national (46,3 % en 2023-2024 contre 46,7 % en 2022-2023) comme dans la région Centre-Val de Loire (50 % en 2023-2024 contre 51,3 % en 2022-2023). Cette baisse de la participation est observée dans toutes les classes d'âges et dans tous les départements : Eure-et-Loir (47,9 %), Loiret (47,6 %), Loir-et-cher (50,1 %), Indre-et-Loire (55,8 %), Cher (49,4 %) et Indre (46,5 %). Une augmentation de la participation serait réellement bénéfique, quand on sait que les 102 864 mammographies réalisées dans la région en 2024 ont permis de détecter 940 cancers sein. Ne cessons pas d'évoquer le sujet avec les femmes concernées !

Programme d'Octobre rose en région Centre-Val de Loire [ici](#).

prévention », se félicite Annie Urvois-Grange.

4 vidéos pour faire connaître les IPA



« Pourquoi pas vous ? » Les 4 vidéos produites par l'ARS Centre-Val de Loire avec le réseau des IPA et le groupe de travail régional animé par l'Agence s'ouvrent sur un accroche qui s'adresse à tous les publics : les infirmiers, pour leur donner envie de s'engager dans les deux ans de formation universitaire qui leur permettront de devenir Infirmiers de pratiques avancées (IPA) ; les patients, pour les convaincre de se faire suivre par un(e) IPA ; les médecins pour leur faire comprendre l'intérêt de travailler en équipe avec un ou des IPA...

« *Le patient ne raconte pas forcément la même chose au médecin qu'à l'IPA* », explique Dr Thierry Thomas dans la vidéo consacrée à la relation IPA-médecin.

« *Nous n'avons pas le même regard, le même langage ou la même disponibilité* », ajoute Aurélie Desmé, IPA en néphrologie et transplantation rénale. « *Nous pouvons avoir une vision holistique de la santé de nos patients* », complète Sandrine Moussion, IPA en pathologies chroniques stabilisées.

« *Je suis très adaptable, très disponible et le patient me sollicite autant que nécessaire* », explique Sabrina Jonquille, IPA en pathologie chronique dans la vidéo consacrée au parcours de soins.

« *Nous nous intéressons un peu plus à l'environnement du patient et aux déterminants psychosociaux de sa santé* », insiste Emmanuel Hardy, IPA.

Tous sont des professionnels de la région qui partagent leur propre expérience : c'est

toute la valeur de ces 4 vidéos de 4 à 7 min qui sont hébergées sur la chaîne YouTube de l'ARS Centre-Val de Loire et relayées sur tous ses réseaux sociaux. « *Elles visent à faire connaître et valoriser le métier d'IPA* » explique Anne Bencteux, directrice des soins à l'ARS. « *Emparez-vous en, diffusez-les ! C'est un métier auquel je crois beaucoup mais qui doit encore trouver sa place dans les parcours de soins pour répondre aux besoins des patients dans le cadre d'une prise en soin à la fois globale et individualisée.* »

Pour les visionner :

[Bande annonce](#)

[Vidéo « Métier »](#)

[Vidéo « Parcours de soins »](#)

[Vidéo « relation IPA/Médecin »](#)

[Vidéo « relation IPA/Patient »](#)

Pour en savoir plus, [le site de l'ARS](#)

ERRATUM

Dans l'article consacré à la réorganisation de la faculté de médecine, la liste des départements était incomplète dans leur intitulé. La voici dûment corrigée :

- le département **universitaire** de sciences infirmières
- le département **universitaire** de médecine **générale**
- le département **universitaire** de maïeutique
- le département **universitaire** des sciences de la rééducation et de la réadaptation (avec l'orthophonie, l'orthoptie, en lien avec l'école de masseurs-kinésithérapeutes)
- le département **universitaire** des patients partenaires de l'enseignement et de la recherche en santé.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

77 - 99 points

C'est la fourchette des scores affichés par les hôpitaux de la région dans le cadre de la publication des résultats de l'index égalité femme / homme dans la fonction publique hospitalière, selon les premiers résultats de l'enquête menée par l'ARS Centre-Val de Loire.



LA MÉTÉO SANITAIRE



Intoxications accidentelles par des champignons : un nombre toujours élevé malgré les appels à la vigilance

La saison de la cueillette est ouverte ! Pour appeler à la vigilance, l'ANSES vient de publier un rapport de toxivigilance sur le nombre de cas d'intoxications accidentelles par des champignons en France hexagonale : entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2024, les centres antipoison ont reçu 1 363 appels. Le nombre d'intoxications a été légèrement inférieur à celui de 2023 et sensiblement égal à ceux de 2021, 2020 et 2017. Le pic mensuel d'intoxications est survenu en octobre, comme pour la plupart des années précédentes. Les girolles et chanterelles ont été les espèces les plus recherchées sur l'ensemble de la saison 2024. En 2023, il s'agissait des cèpes ou bolets, des coulemelles, lépiotes et agarics champêtres. Lorsque l'information était disponible (540 repas sur 948 repas de l'étude), la cueillette avait fait l'objet d'une identification avant consommation dans un peu plus d'un quart des repas. Lorsque la cueillette avait été identifiée a posteriori par un expert mycologue (202 repas), elle contenait une ou plusieurs espèces toxiques de champignons dans 44 % des cas. Lorsque l'information sur le mode de préparation était disponible (522 repas), les champignons avaient été cuits moins de 20 minutes dans plus de 75 % des cas, voire mangés crus dans 9 % des cas. Il est pourtant recommandé de ne jamais consommer les champignons sauvages crus et de les cuire au moins 20 minutes. La plupart des intoxications étaient bénignes mais dans 41 cas (3,1 %) elles ont été de gravité forte. Les patients atteints de forme grave présentaient principalement un syndrome phalloïdien (56 %), sudorien (20 %) ou orellanien (10 %). Trois personnes sont décédées. Malgré la surveillance nationale saisonnière des intoxications, menée par l'Anses et les nombreux messages de prévention, le nombre d'intoxications rapportées aux Centres antipoison reste globalement stable d'une année à l'autre.

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à ars45-alerte@ars.sante.fr

EN BREF

Vierzon : un centre de santé à l'équilibre grâce à un modèle innovant

La loi infirmière au cœur de la 11^e journée des IDEL





Le 29 septembre, la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire a visité le centre de santé Simone Veil de Vierzon, dont le fonctionnement retient l'attention au niveau régional comme national. Ce centre est en effet géré par un groupement d'intérêt public (GIP), réunissant la ville de Vierzon, la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, le Centre hospitalier de Vierzon et plusieurs associations. Ce statut lui permet d'employer des personnels de droit privé, ce qui renforce son attractivité, facilite le recrutement et donne davantage de souplesse dans la gestion, notamment dans le mode de rémunération des médecins et des dentistes (avec un fixe et une part liée à l'activité). Le centre de santé Simone Veil est à l'équilibre économique, ce qui garantit sa pérennité. Son activité mobilise tous les dispositifs soutenus par l'ARS Centre-Val de Loire : une assistante médicale pour libérer du temps médical, une infirmière en pratique avancée (IPA), un accueil assuré par des stagiaires ou étudiants pour favoriser leur installation future, un management et une animation d'équipe favorisant la qualité de vie au travail. Cet exemple concret de mise en œuvre coordonnée des outils nationaux et régionaux pour l'accès aux soins peut être vu comme une source d'inspiration pour d'autres territoires en quête de solutions.

Le CHU d'Orléans ouvre un centre de dépistage précoce des pathologies gestationnelles

Pour la 3^e année consécutive, la DG de l'ARS Centre-Val de Loire a participé à la journée des IDEL à Romorantin. Elle a rappelé que l'an dernier, nous étions en pleine expérimentation régionale sur les certificats de décès : une compétence encore débattue, qui suscitait des peurs... Désormais généralisée à toute la France, elle ne pose plus de difficultés et s'impose comme une évidence, grâce au sérieux et à la compétence des infirmiers. Une nouvelle grande étape est désormais en cours avec la loi infirmière du 27 juin 2025 et ses textes d'application en cours d'écriture. La DG ARS a tenu à le souligner : l'ambition de la loi sera pleinement traduite dans ces textes à venir, et le nouveau cadre juridique facilitera des évolutions plus rapides et adaptées. Le vice-président du CNOI, M. Antony Ricci, a par ailleurs annoncé l'aboutissement des travaux de définition de la « [consultation infirmière](#) », une avancée importante pour la construction et la reconnaissance de la profession. La journée a permis des échanges poussés sur de nombreux autres sujets, des travaux en ateliers, le tout avec une bonne dose de convivialité. À l'année prochaine !

Une journée pour les cancers des seniors



« *Il n'y a pas d'âge pour se soigner* », rappelle Séverine Wack, coordinatrice non médicale de l'Antenne d'oncogériatrie en région Centre-Val de Loire (AOG CVL). Les patients âgés de 75 ans et plus représentent aujourd'hui 30 % des cas de cancer et leur part devrait encore augmenter avec le vieillissement de la population. Leur taux de mortalité est plus élevé que celui des jeunes du fait de leurs fragilités, bien sûr, mais aussi parce que les



Le Centre DAHLIAS de « *Dépistage précoce, Accueil bienveillant, Harmonisation des parcours, Lien ville-hôpital, Information éclairée, Accompagnement personnalisé et Synergie entre les acteurs de santé* » a ouvert hier au CHU d'Orléans : « *Il va nous permettre de renforcer la prévention des complications obstétricales telles que la prééclampsie, les accouchements prématurés et l'anémie à l'accouchement, explique Dr Anna Ramos, gynécologue obstétricienne. Des centres similaires existent déjà à Paris (Prima Facie à Necker), Tours (PREgnanT-SEE), Nantes (Cemafoer) ou Colombes (à l'hôpital Louis Mourier), mais le nôtre a la particularité d'être en désert médical.* » Au centre DAHLIAS, jusqu'à 8 patientes sont accueillies le matin, autant l'après-midi, quelques jours avant ou après leur échographie du premier trimestre. Leur parcours, d'une durée de 3 heures, alterne consultation médicale, examens biologiques ciblés et sessions collectives d'information et d'éducation thérapeutique, ce qui devrait permettre de couvrir environ 80 % des 4600 patientes accouchant chaque année dans le secteur. « *Cette organisation nous permet de livrer une information approfondie aux patientes ainsi qu'un suivi adapté à leur niveau de risque* », commente Anna Ramos en insistant sur l'importance de la prévention des risques liés aux infections, aux perturbateurs endocriniens, à l'alimentation, aux addictions, à la sédentarité... « *Auparavant, nous manquions de temps pour l'expliquer aux patientes, poursuit-elle. Nous voulons leur donner tous les éléments pour faire un choix éclairé du dépistage.* » Pour renforcer cette information et faire connaître le centre DAHLIAS, « *nous allons poster une dizaine*

dépistages organisés ne sont plus systématiques après 74 ans et les personnes âgées ne bénéficient pas autant des innovations que les plus jeunes.

C'est pour lutter contre ce phénomène que la 1^{ère} journée nationale contre les cancers des seniors aura lieu le 9 octobre, « *sous l'égide de la Société Francophone d'OncoGériatrie (SoFOG) et dans le cadre de la Semaine bleue des retraités et des personnes âgées (du 6 au 12 octobre)* », précise Séverine Wack. L'AOG CVL se mobilise pour faire connaître cette journée et relayer auprès des professionnels de santé et du grand public les « *10 signes d'alerte à prendre en compte* » pour diagnostiquer sans délais les cancers des seniors. La région est elle-même très engagée : « *Le projet GEROS concrétise l'ambition des professionnels de santé de se regrouper pour faire du Centre-Val de Loire un acteur de l'accès à l'innovation en oncogériatrie, explique Séverine Wack en citant deux projets de recherche : FASTOCH pour les soins de support et MESSAGé pour la nutrition.* »

de vidéos sur les réseaux sociaux. Nous voyons circuler tant de fausses informations qu'il est important d'occuper le terrain. »

EN PRATIQUE

Mise au point de l'ANSM sur la délivrance et la prise en charge d'implants contraceptifs aux mineures

Alertée par l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception (ANCIC) de la multiplication des refus de délivrance ou de remboursement des implants contraceptifs chez les mineures sur l'ensemble du territoire français - y compris dans notre région - l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) rappelle que la mention figurant dans le Résumé des caractéristiques du produit (RCP) de Nexplanon — « *la sécurité et l'efficacité ont été établies chez les femmes entre 18 et 40 ans* » — signifie que les essais cliniques réalisés pour l'obtention de l'Autorisation de mise sur le marché (AMM) ont porté sur cette tranche d'âge.

Pour l'ANSM, cette mention est d'ordre réglementaire et ne constitue en aucun cas une contre-indication pour les adolescentes de moins de 18 ans, d'autant qu'aucune restriction n'apparaît dans la rubrique 4.3 « contre-indications ». Elle ne constitue pas non plus une utilisation hors AMM. Par ailleurs, à ce jour, aucun élément issu du suivi de pharmacovigilance ne laisse penser à un risque particulier pour cette population.

L'ANSM considère que la prescription à visée contraceptive de Nexplanon chez les adolescentes est bien conforme à son AMM. Son utilisation peut être prise en charge par l'Assurance maladie dans cette classe d'âge sans avance de frais.

APPELS À PROJETS

Renouvellement des représentants usagers en commission usagers (CDU)

Santé mentale : déposez votre candidature pour obtenir le label Grande cause nationale (GCN) 2025 « Parlons santé mentale ! »

Dispositif de contrat d'allocation d'études (CAE) - campagne d'appel à candidatures

AMI Le numérique, en soutien aux organisations territoriales en santé en Centre-Val de Loire

AU PROGRAMME

Parents et enfants autour de Pâtes au beurre géantes à Blois

Pour faire venir des personnes qui n'osent pas se présenter aux permanences des Pâtes au

Téléstaff sur la prévention des chutes

Téléstaff, le webinaire mensuel des professionnels en gériatrie et gérontologie

beurre, l'association qui prend soin du lien unissant les parents et leurs enfants organise un après-midi convivial avec goûter et conteuse le **4 octobre** de 15 h à 19 h. Maison de Bégon, rue Pierre et Marie Curie, 41 000 Blois

Tout savoir sur le SPDA 41

Webinaire de présentation du Service public départemental de l'autonomie en Loir-et-Cher (SPDA 41) le mercredi **8 octobre** entre 11h30 et 12h30. Pour obtenir le lien, écrire à accueil@sante-escale41.fr

15^e journée régionale des soins palliatifs à Bourges

Journée organisée le **9 octobre** par la Cellule d'animation et de coordination régionale de soins palliatifs (CACORESP) sur le thème « soins palliatifs : accompagner le vieillissement, constat et perspectives ». Ouverte à tout professionnel exerçant en établissement sanitaire, social et médico-social de la région. Programme et inscription [ici](#).

organisé par l'ERVMA aura lieu le **14 octobre** sur le thème « Comment et pourquoi mettre en place des actions de prévention des chutes ? »

Contact : telestaff.ervma@chu-tours.fr

Activité physique adaptée à Vierzon

À l'occasion de la Semaine bleue des retraités et des personnes âgées (du 6 au 12 octobre), la ville de Vierzon organise le **10 octobre** de 9 h à 17 h en salle Madeleine Sologne une journée de sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique adaptée sur le thème « Cet automne, si on bougeait ! »

Les rendez-vous d'Intimagir

Le premier webinaire gratuit du réseau Intimagir (centre de ressources régional avec et pour les personnes en situation de handicap) aura lieu le **10 novembre** de 14 h à 16 h sur le thème « Violences sexuelles et handicap : comment le CRIAVS accompagne les professionnels ? » Inscription pour obtenir le lien de connexion [ici](#).

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à ARS-CVL-COMMUNICATION@ars.sante.fr

LE COIN RH

NOMINATION



Claire-Emilie Olivier Coordinatrice SAS 45

Diététicienne de formation, Claire-Emilie Olivier a travaillé 18 ans à l'hôpital, puis elle a coordonné l'éducation thérapeutique des patients à l'échelle d'un territoire : elle a donc aussi travaillé avec la médecine de ville, la médecine associative, le médico-social... « J'ai une vision globale ville-hôpital qui peut être un atout pour ce type de projet », répond-elle quand on lui demande pourquoi elle s'est vu proposer de prendre la direction du Service d'accès aux soins du Loiret (SAS 45). Mais c'est surtout l'enthousiasme et la détermination qu'on entend derrière ses mots : « C'est peut-être un peu fou mais j'aime l'idée de

changer les choses, explique-t-elle. L'accès aux soins est vraiment un sujet central pour notre système de santé : nous avons tous eu affaire professionnellement ou personnellement à ce problème. Quand on se sent impliqué, convaincu et de surcroît concerné, on est d'autant plus engagé et efficace. »

Son ambition : « *Améliorer l'accès aux soins pour tous. C'est pour cela que le SAS a été créé mais ça ne se fait pas d'un simple coup de baguette magique* ». Ce n'est pas seulement un sujet d'organisation : « *C'est aussi un défi d'éducation populationnelle, insiste Claire-Emilie Olivier. Il faut faire comprendre quelle est la place du SAS, au carrefour de la médecine de ville et de la médecine hospitalière, pour les soins d'urgence qui nécessitent un rendez-vous sous 24 à 48 h* », ajoutant aussitôt : « *N'oubliez pas de préciser que le SAS 45 est joignable de l'ensemble du département au 116 117.* » Elle voit dans sa nouvelle fonction « l'opportunité d'innover, de valoriser la médecine de ville, de désengorger les urgences, explique-t-elle. Nous sommes vraiment au cœur de la politique de santé publique. »

LA SANTÉ RECRUTE



.....
Médecin psychiatre (H/F) - Beaumont Louestault (37)
.....

Conseiller médical - grand âge, personnes âgées H/F
.....

Médecin Spécialiste à Langeais (37)
.....

Gestionnaire administratif et budgétaire - personnes à difficultés spécifiques H/F - à Orléans
.....

Médecin a la qualité des soins/ gestion des risques associés
.....

Technicien santé-environnement H/F
.....

**S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val
de Loire**

**Consulter les Lettres
Pro précédentes**

**Proposer un sujet,
un événement, une
offre d'emploi...**



La Lettre Pro - 83 du 3 octobre 2025
Directrice de la publication : Clara de Bort
Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire
Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)